



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

Symposium canadien sur la protection de la vie privée de l'IAPP

Toronto (Canada)

13 mai 2025

Introduction et mot de bienvenue

- Un grand merci à l'IAPP, et félicitations pour son programme, qui comme toujours, est excellent.
- C'est un vrai privilège de m'adresser à vous aujourd'hui, alors que je m'apprête à entreprendre mon deuxième mandat.
- C'est un grand honneur pour moi d'avoir été reconduite en tant que commissaire. Je ne parle peut-être pas de mes objectifs de vie à la télévision comme notre prochain conférencier, mais j'aime bien mon emploi quand même!
- Comme je suis entre deux mandats, je pourrais fort bien vous proposer une rétrospective, mais c'est plutôt l'avenir qui m'intéresse, et en fait *cinq* avenir :
 - l'avenir des lois sur la protection de la vie privée;
 - l'avenir de notre planète;
 - l'avenir de la nouvelle génération;
 - l'avenir de notre profession; et
 - l'avenir du CIPVP.

L'avenir des lois sur la protection de la vie privée

- Compte tenu de la guerre commerciale mondiale qui menace d'éclater, le Canada revient sur ses choix sociaux, économiques et stratégiques et réévalue la place qu'il occupe dans le monde en tant que chef de file. Mais nous ne pouvons être ce chef de file à l'échelle internationale si nous sommes divisés au pays.
- Nos dirigeants politiques cherchent énergiquement à abattre les barrières commerciales entre les provinces, à diversifier nos partenaires commerciaux et à affirmer fièrement la souveraineté du Canada en tant que pays libre et démocratique.
- Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi souhaitable d'harmoniser les lois sur la protection de la vie privée.



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél : (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
TTY/ATS : (416) 325-7539
Web : www.ipc.on.ca

- Comme nous nous demandons s'il est sage d'assujettir la vente d'alcool à des règles qui varient selon la région du pays ou de soumettre les professionnels et les gens de métiers à des modalités d'agrément qui varient de province en province, il est temps de réfléchir aux règles sur la protection de la vie privée, qui diffèrent selon la région du pays.
- Les différences entre les lois fédérales, provinciales et territoriales sur la protection de la vie privée, et pire encore, les lacunes flagrantes qu'elles présentent font en sorte qu'il est inutilement complexe pour les organisations d'implanter des programmes et de fournir des services à l'échelle du pays. Il est également injuste pour les citoyens que leur vie privée ne soit pas protégée de la même façon selon l'endroit où ils vivent.
- En tant que professionnels de la protection de la vie privée, vous savez mieux que quiconque qu'il est déjà difficile de se retrouver dans les lois sur la protection de la vie privée en vigueur dans le monde sans que nous ayons à le faire dans notre propre pays.
- Se conformer à des exigences réglementaires variables selon la province impose un fardeau économique et, dans certains cas, des coûts d'opportunité quand on renonce à s'établir dans un marché.
- Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne devrait pas y avoir de lois provinciales et territoriales qui sont interprétées et appliquées localement dans la sphère de compétence que nous confère la constitution. Mais nous avons besoin d'un modèle commun de base sur lequel nous fonder pour favoriser l'innovation, l'investissement et la confiance dans notre économie numérique.

L'avenir de notre planète

- Cependant, les lois sur la protection de la vie privée n'existent pas en vase clos, et nos données non plus.
- Pour vraiment garantir l'avenir de notre monde numérique, nous devons tenir compte des coûts environnementaux cachés pour notre monde physique.
- Je m'inquiète depuis longtemps de l'impact environnemental de la surconsommation, exacerbé par un monde en ligne qui nous permet d'acheter beaucoup plus facilement des produits dont nous n'avons pas besoin et de les faire livrer chez nous dans des emballages très polluants.
- Vous vous demandez peut-être que ce que cela a à voir avec la protection des données.

- Eh bien, on commence à percevoir un lien entre la protection des données et l'environnement.
- Nous savons depuis des années que nos renseignements personnels sont recueillis et commercialisés pour la publicité comportementale en ligne, le profilage des consommateurs et le microciblage.
- Ajoutons à cela les tactiques visant à susciter une dépendance et les mécanismes de conception trompeuse qu'utilisent de nombreux sites Web pour nous pousser sans relâche à faire certains choix ou nous dissuader de refuser d'en faire d'autres, et on constate un lien plus direct entre les atteintes à la vie privée, la surconsommation et des conséquences négatives bien tangibles pour notre planète.
- Nous sommes également de plus en plus conscients de l'empreinte environnementale énorme de l'intelligence artificielle.
- L'IA est très prometteuse et elle pourrait nous aider à résoudre des problèmes épineux, y compris des problèmes environnementaux, mais elle nécessite énormément de minéraux, d'énergie et d'eau pour alimenter les grands centres de données, ce qui pourrait porter gravement atteinte à nos écosystèmes et accélérer le changement climatique.
- On s'attend à ce que d'ici 2026, les centres de données consomment environ autant d'électricité que le Japon!
- Réclamer la minimisation des données et une IA responsable, c'est un plaidoyer pour notre planète.
- La loi sur l'intelligence artificielle de l'Union européenne fait explicitement référence à la protection de l'environnement, une valeur prévue dans la Charte de l'Union européenne, en plus de la protection de la vie privée et des droits de la personne.
- Inspiré par cette approche, mon bureau a recommandé fortement que des principes portant explicitement sur l'IA soient intégrés dans la *Loi de 2024 visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique* édictée par la loi 194, dont une exigence voulant que les systèmes d'IA soient conçus pour favoriser la vie humaine, la santé physique et mentale, la sécurité économique *et l'environnement*.
- Malheureusement, notre recommandation de codifier ces principes, de même que d'autres principes fondamentaux concernant l'IA dans la loi elle-même, est restée sans

suite. Nous réclamons et espérons toujours l'inclusion de ces principes dans des règlements futurs.

L'avenir des enfants et des jeunes

- S'il est urgent de veiller à la santé de notre planète, il faut également protéger ceux qui en hériteront.
- Au cours des quatre dernières années, nous avons tenu notre engagement de défendre les droits des enfants et des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en favorisant leur littératie numérique et l'expansion de leurs droits numériques, tout en tenant les institutions responsables de protéger les enfants et les jeunes qu'elles servent.
- Nous collaborons activement avec nos partenaires internationaux du Groupe de travail sur l'éducation numérique de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée et de l'UNICEF afin de coordonner nos efforts en vue de protéger la vie privée des enfants, particulièrement dans le contexte des technologies éducatives.
- Chez nous, nous avons été ravis que les plans de leçons *Ta vie privée : c'est à toi!* élaborés en collaboration avec HabiloMédias aient été intégrés dans des manuels numériques à l'appui du nouveau curriculum des écoles ontariennes sur la littératie et la citoyenneté numériques.
- Nous avons également créé une Charte de la protection de la vie privée numérique pour les écoles ontariennes comprenant 12 engagements que les écoles et les conseils scolaires peuvent prendre afin de donner aux élèves les moyens de faire des choix éclairés pour protéger leur vie privée, tout en veillant activement à les protéger en ligne.
- Dans la foulée de l'atteinte à la vie privée ayant fait intervenir Powerschool, *c'est maintenant* que les dirigeants du monde de l'éducation doivent faire preuve de courage et souscrire à cette charte pour instaurer les mesures de précaution qu'elle préconise.
- Le CIPVP a la chance de recevoir le soutien de son Conseil consultatif de la jeunesse, un groupe de dix jeunes de différentes collectivités de la province et d'expériences, de perspectives et d'horizons variés.
- Ils formulent régulièrement des commentaires qui nous permettent, en tant qu'organisme de réglementation, de mieux tendre la main aux jeunes sans avoir l'air ringards ou dépassés.

- Ils nous aident à élaborer des documents d'information adaptés à leur âge, comme la Boîte à outils des jeunes ambassadeurs, qui donne aux jeunes les connaissances et les ressources dont ils ont besoin pour faire part à leurs camarades de l'importance du droit à la vie privée.
- Ce sont déjà des leaders fantastiques. Qui sait? L'un d'entre eux pourrait devenir la Greta Thunberg du droit à la vie privée!

L'avenir professionnel des responsables de la protection de la vie privée

- Cela m'amène au quatrième avenir : l'avenir professionnel des responsables de la protection de la vie privée.
- Quand je regarde tout le monde ici, je suis remplie d'énergie et d'optimisme, car je vois des gens qui prendront le relais au cours des années à venir.
- À ceux et celles qui ne font que commencer dans ce domaine, j'aimerais vous faire part, si vous me le permettez, de quelques leçons que j'ai apprises au fil des ans :
- N'ayez pas peur de suivre un parcours qui sort des sentiers battus. Le mien n'a pas été linéaire du tout. Si un poste qui se libère dans un autre service, une autre organisation, ou même un autre secteur vous permettait d'envisager les questions qui vous intéressent en matière de protection de la vie privée selon une perspective différente, n'y renoncez pas uniquement parce qu'il ne vous fera pas grimper dans la hiérarchie.
- Parfois, il vaut mieux opérer un changement latéral. Quand on apprend, on évolue.
- L'un de mes plus grands mentors m'a déjà dit qu'il avait plus appris sur le droit en lisant le livre qui se trouvait à côté de celui qu'il recherchait à la bibliothèque. Il m'a fait comprendre ainsi que la pensée latérale peut contribuer à établir des liens entre des concepts et à donner naissance à de nouvelles idées et approches.
- Recherchez des perspectives différentes et tenez-en compte. Ne craignez pas les entretiens difficiles qui remettent en question votre point de vue et pourraient retarder vos projets ou même les saborder.
- Je me rappelle le premier atelier que j'ai organisé au début des années 2000, auquel ont participé plusieurs intervenants, sur l'utilisation secondaire des renseignements personnels dans le domaine de la recherche en santé, dans l'espoir d'élaborer des lignes

directrices nationales. Notre débat a échoué lamentablement et nous ne sommes pas parvenus au consensus que j'espérais, et j'en ai été consternée. Mais des années plus tard, lorsque nous avons atteint cet objectif, j'ai constaté que cette réussite tirait son origine de ces premières discussions qui avaient fait bouger les choses.

- Nous travaillons dans un domaine qui suscite toutes sortes de débats passionnés sur des enjeux sociaux très complexes. Et des gens raisonnables peuvent fort bien être en désaccord, *du moins au début*. Mais en faisant preuve d'ouverture, de bonne volonté et d'un véritable esprit de collaboration, je crois que nous pouvons trouver des solutions pratiques et pragmatiques qui nous permettront de favoriser l'innovation tout en assurant la protection de la vie privée.

L'avenir du CIPVP

- Enfin, plusieurs d'entre vous s'interrogent sur l'avenir du CIPVP, et sur ce que je ferai au cours de mon deuxième mandat.
- Il est trop tôt pour le dire, mais nous prévoyons une année de transition. Nous mènerons des consultations externes et nous collaborerons avec notre Conseil consultatif stratégique en vue de dresser un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années.
- Et j'ai mis ma formidable équipe au défi de réfléchir à un nouvel ensemble d'idées audacieuses et ambitieuses.
- Comme nous l'avons fait avec notre Défi de la transparence, notre Conseil consultatif de la jeunesse, notre Charte de la protection de la vie privée numérique pour les écoles ontariennes et notre balado *L'info, ça compte*, nous continuerons de proposer des initiatives inédites pour demeurer dynamiques, modernes et innovants en tant qu'organisme de réglementation cherchant à obtenir des résultats concrets. Et évidemment, toutes vos idées nous intéressent aussi!

Conclusion

- Nous vivons dans un monde axé sur les données et propulsé par l'IA, ce qui peut sembler parfois effrayant et intimidant, surtout pour ceux qui, comme nous, sont appelés à réfléchir aux aspects juridiques, éthiques et sociaux de ce phénomène.
- Mais nous ne pouvons pas baisser les bras. En collaborant, en faisant preuve de souplesse et en avançant avec courage et persévérance, nous pouvons obtenir de

meilleurs résultats et contribuer à bâtir un avenir, ou des avvenirs, meilleurs. Pour chacun de nous.

- Merci.